

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois septembre à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 27 août 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean-Pierre, Mme PALITO Marlyse, M. MORIN François, M. MARSOLLET Bernard, M. GAURIAUD Alain, Mme CHANCLOU Séverine, Adjoint, Mme BREDEL Elisabeth, M. GUILLET Georges, Mme LEYRIT Anny-France, M. GUILLOT Stéphane, Mme DORIN Margarida, M. RAVET Aurélien, Mme PERCHAI Sandrine, M. BEYNAUD Jean-François, Mme BOUHIER Amandine, M. JUIN Gérard, Mme MASSE Annette.

M. ASTIE Claude a donné pouvoir à M. GAILLARD Jean Pierre

Absente : Mme CARDUNER Isabelle

M. JUIN Gérard est désigné secrétaire de séance.

<i>Date de convocation:</i>	<i>27 août 2019</i>
<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	<i>19</i>
<i>Nombre de Membres présents :</i>	<i>17</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>18</i>

PREMIER BILAN DE FIN DE SAISON

La saison touristique n'est pas terminée. L'activité de septembre est traditionnellement très soutenue et se prolongera certainement durant octobre, comme chaque année.

En juillet et août :

La fréquentation a été soutenue et reste importante.

Aucun fait grave n'est à déplorer, peu d'incivilités et sans conséquence grave n'ont été subies.

Les membres du Conseil ayant une activité économique parmi lesquels M.MARSOLLET, M.RAVET, Mme PERCHAI considèrent que l'activité de ces deux mois a été assez atypique, en « dents de scies » selon les semaines, mais que dans l'ensemble le bilan définitif de 2019 s'annoncerait assez correct.

Un grand merci aux associations du village, aux bénévoles et aux élus pour la qualité et la quantité des animations qui ont agréablement et activement participé à la réussite de notre saison estivale.

Les services de la Commune, très sollicités au quotidien, se sont pleinement investis, de même que les renforts saisonniers, Police Municipale, surveillants de baignade. Chacun a apporté son concours et cela a été apprécié.

Les premiers bilans de la Police Municipale pour les mois de juillet et août se résument à :

- 30 interventions diverses : 2 malaises, 3 chutes de vélos, 1 incendie de poubelle, 2 assistances postes de secours pour enfants perdus sur la plage, 3 accidents matériels de circulation, 3 vols de vélos, 1 feu de poubelle, etc...*
- 15 interventions pour dépôts divers sur voie publique : déchets, plastiques, laitance de maçonnerie, verres brisés, cartons...*
- 23 interventions pour nuisances sonores et bruits de voisinage,*
- 48 interventions pour motifs divers : altercations, morsures de chiens, affichage sauvage, nids de frelons, vélos abandonnés sur voie publique, stationnement gênant, travaux gênants sur voie publique.*

Les sapeurs-pompiers du Bois Plage ont effectué 20 départs sur cette période de 2 mois, indépendamment des autres casernes (SAINT- MARTIN ou SAINTE-MARIE) et des interventions menées par les 2 postes de secours.

Sur les plages de Gros-Jonc, Gollandières et Petit Sergent, la qualité des eaux de baignade a été analysée 2 fois par semaine. Seule à la date du 2 juillet, un contrôle a donné lieu à une évaluation moyenne. Le bilan global de saison s'avère très positif.

Une recrudescence d'algues non toxiques a perturbé pendant quelques jours les vacanciers ainsi que des galets... mais sans conséquence pour la salubrité, d'autant qu'il s'agit de plages naturelles imposant des règles en matière de protection environnementale.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Elle s'est déroulée dans de très bonnes conditions et sous le signe d'une rentrée musicale pour répondre aux préconisations du Ministre de l'Education Nationale. La fanfare municipale a donc apporté une contribution appréciée des élèves.

Les effectifs sont :

- Maternelles : 48 élèves pour 2 classes*
- Elémentaires : 92 élèves pour 4 classes*

Il s'agit d'un effectif pratiquement stable par rapport à l'année précédente.

Les travaux :

Comme tous les ans, des travaux confortatifs ont été entrepris à l'école, notamment

- Reprise de la peinture dans une classe et une salle de la cantine



- Mise en place d'une surface amortissante aux jeux de la maternelle, suppression de sable et mise en sécurité de l'aire de jeux de sable (lutte contre les chenilles processionnaires)



- Enfin, un nettoyage complet de l'école (sols, vitres, mobilier) et des cours a été réalisé.

Pour le périscolaire :

- Restructuration du service « jeunesse » pour mise en place au 1^{er} janvier 2020 d'un accompagnement garderie/cantine homogène.
- Préparation de la mise en concurrence du contrat pour le service de restauration scolaire – au 1^{er} juillet 2020

A la question de M. JUIN, à savoir si les parents seront concertés, M. Le Maire informe le Conseil que la Commune s'est adjoint les services d'un bureau d'études indépendant spécialisé en matière de restauration collective : les modalités de concertation vont être définies ainsi que l'évolution de l'offre : bio, produits locaux, tarifs, projets, etc.... Le marché actuel se terminant le 30 juin 2020, ce sera à la nouvelle municipalité de signer la nouvelle CSP (Concession de Service Public)

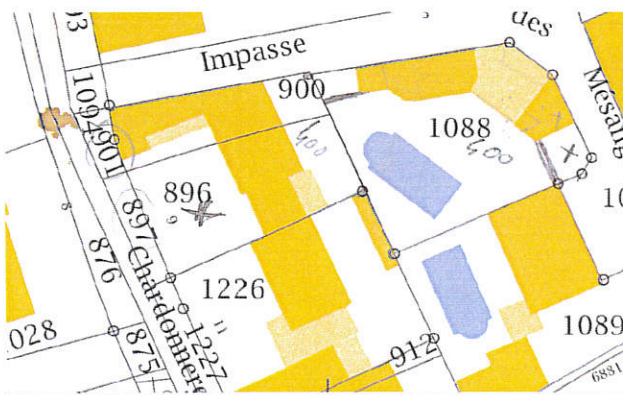
PLUi INFORMATIONS SUR LE CALENDRIER :

L'enquête publique est ouverte depuis le 23 août et se terminera le 24 septembre inclus.

Le Commissaire enquêteur sera présent le 24 septembre le matin au Bois Plage, aux heures d'ouverture de la Mairie.

Le PLUi a été à nouveau arrêté en Conseil Communautaire le 13 août 2019 à la majorité. Il n'est pas nécessaire que les Conseils municipaux délibèrent à nouveau du fait que la délibération porte sur le même objet que celle du 16 mai 2019.

La parcelles AB 897 et 901 rue des Chardonnerets d'une contenance de 36 et 24 m² pour cession au domaine public est proposée au Conseil, sans contrepartie financière.



Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

CONVENTION AVEC EAU17 :

L'avis du Conseil est sollicité pour :

- Le changement de dénomination (Syndicat des Eaux devient EAU17)
- La modification des statuts pour la prise en compte de la loi NOTRE et la loi FERAND :
- L'accord pour l'adhésion de la ville de SAINTES au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC :

Une convention avec l'association du Clos des 2 Raïses a été conclue pour la prise en charge par la Commune de l'éclairage public du lotissement.

Un avenant a été rédigé pour en modifier l'article 6 : libre accès de la voie du lotissement et propriété des candélabres à la Commune qui n'était pas initialement prévu.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec l'Association.

TRAVAUX 4^{EME} TRIMESTRE : RESEAU D'EAU ET ASSAINISSEMENT – VOIRIE - BATIMENTS

- Réfection de la toiture du belvédère (Clos Marin) à partir du 16 septembre pour une durée de 7 à 8 semaines. Des dispositions sont prises pour les accès aux cabinets médicaux et aux logements.
- Intervention d'EAU 17 (Syndicat des eaux) pour travaux réseaux (EU et Eau potable) rue de la Vigne aux Chiens (entre Fief et Glacière), prévision de diagnostic : entrée rue des Charrettes, Peu Migné, Grande rue de Rochefort, Clos Marin, Tourette
- Etude sur réfection du sol de la poissonnerie, raccordement réseau de la cour arrière ainsi que réfection de la cour.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le point sur les procédures en cours

Permis de construire annulé par la Cour d'Appel administrative de Bordeaux concernant le projet de 7 logements sociaux et de 3 commerces de proximité.

M. Le Maire regrette pour la Commune que ce projet ne puisse pas aboutir alors que la vie économique et permanente est cruciale pour nos villages. Le devenir de cette place et un nouveau projet de logements sociaux seront définis lors d'une réunion de travail du Conseil.

M. BEYNAUD revient sur le projet qui a donné lieu à la démolition des anciens locaux de l'école et sur le coût pour la collectivité, M. le Maire précise que seul 750 € seront à déboursier au titre des frais irrépétibles, puisque c'est le bailleur social qui a porté le projet.

Pour répondre à Mme MASSE, M. le Maire précise que seul le problème des places de stationnement pour les 3 commerces a fait basculer le premier jugement favorable au projet prononcé par le Tribunal administratif de POITIERS. Ceci est d'autant plus regrettable qu'avec les règles prévues pour 2020 du nouveau PLUi, le projet pouvait être validé. M. JUIN indique que le coût induit sera celui de l'aménagement de la place.

○ Villages fleuris : la commune a obtenu le 1^{er} prix ex aequo dans la 3^{ème} catégorie (commune de 1001 à 2500 hab). Elle souhaite concourir au niveau régional. Le jury visitera notre commune dans le courant de 2020 pour l'attribution du label 1^{ere} fleur. Dans cette perspective et pour remplacer un départ du service, un agent sera recruté au 1^{er} novembre 2019, spécialisé en espaces verts, pour encadrer le service dédié.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif (2018)

Il est à disposition des élus et des administrés.

- TRI (territoire à risques important d'inondation). La cartographie arrêtée en octobre 2014 a été mise à jour. Elle est disponible sur le site www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/consultations-des-parites-prenantes-r4559.html.

Ces cartes n'ont pas vocation à se substituer aux cartes d'aléas des PPRN approuvés. Elles ont pour objectif d'alimenter les réflexions sur la prévention et la gestion des risques inondations sur ce TRI.

CALENDRIER :

- Dimanche 8 septembre à ST MARTIN DE RE : fête des Associations
- Mercredi 11 septembre à 18h30 : Commission animation (chantons Noël)
- Lundi 23 septembre à 18 h : Commission vie économique (marché)
- Mercredi 18 septembre à 18h30 : Commission animation (marché de Noël)
- Jeudi 26 septembre à 14 h 30 : Conseil Communautaire
- Dimanche 29 septembre : fête des Vendanges
- Prochain conseil le : mardi 22 octobre 2019

En dehors de l'ordre du jour, M. BEYNAUD souhaite que des renseignements soient pris pour connaître les raisons de la non réalisation de campagne de peinture de sol par le Conseil Départemental sur ses voies et passages protégés sur la RD 201.

A la question de M. JUIN sur l'avancement du permis de construire de la résidence séniors des Gollandières, M. le Maire informe le Conseil que le permis de construire modificatif a été signé le 27 juin 2019.

Il confirme qu'un recours contre le projet initial a bien eu lieu. Ce permis modificatif a été prévu pour répondre aux attentes des requérants à l'origine du contentieux et corriger ce qui était contesté. Le porteur de projet est en contact à ce jour avec les requérants afin de faire le point sur l'issue possible du contentieux.

M. le Maire précise que cet établissement est un CINASPIC (constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif), qu'aucune parcelle n'est destinée à être vendue, qu'une présence médicale est assurée et qu'une offre de restauration est prévue pour les usagers. M. JUIN ainsi que M. BEYNAUD précisent qu'il faudra que la commune prenne en charge les travaux de voirie dans ce secteur qui ne seront pas négligeables ainsi que les problèmes de stationnement, ce à quoi M. GUILLOT et Mme BREDEL indiquent que cela sera générateur d'emplois pour notre commune et de vie à l'année, ce qui n'est pas à négliger.

La séance est levée à 20 h.



Le Maire,

Jean-Pierre GAILLARD